

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
AU TITRE DE 2016

1. GENERALITES

1.1 Composition du jury

Président : William FENET

Membres : Mme Elsa LAMBERT-KOLB, Mme Varianne Ang Poupon, M. Arnaud ASSENZA

1-2 Nature des épreuves

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note de synthèse (durée 3H-coefficient 1).

L'épreuve orale se déroule en deux temps : un exposé de dix minutes, puis un entretien de quinze minutes avec le jury (durée totale de 25 mn-coefficient 1).

Avant l'oral, le candidat constitue un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Celui-ci n'est pas noté et constitue une aide pour le jury afin de lui permettre de poser des questions.

1-3 Statistiques

- Présents à l'écrit : 22
- Admissibles : 12
- Présents à l'oral : 12
- Nombre de postes : 5
- Admis : 5

1-4 Calendrier

- 4 octobre 2016 : épreuve écrite
- 20 octobre 2016 : correction des copies (double correction) harmonisation et admissibilité
- 24 novembre 2016 : étude du RAEP des candidats
- 12 et 13 décembre 2016 : épreuves orales

2. EPREUVE ECRITE

Le jury a retenu un sujet classique (la communication des documents administratifs élaborés ou détenus par la DGAC) qui à l'aide des documents ne présentait pas de difficultés majeures aussi bien pour les agents de la DGAC comme ceux de Météo France. Les attentes du jury portaient donc sur la capacité du candidat à bien cerner le sujet et à utiliser l'ensemble des documents.

Le jury a regretté une insuffisance dans la bonne exploitation des pièces du dossier (en particulier l'absence d'exploitation des avis de la CADA qui permettaient d'illustrer la réglementation en vigueur ce qui n'a pas permis d'obtenir d'excellentes copies au cours de cette session. L'expression écrite est souvent un peu trop relâché et familier.

Pour ceux qui ont réussi à cerner la problématique, le jury a été surpris de la faiblesse de certaines copies qui comportaient d'importantes imprécisions, des fautes de syntaxe et une absence de plan entraînant parfois des difficultés de compréhension pour le jury.

Trois groupes de notation se sont dégagés :

- ✓ Les candidats ayant obtenu des notes comprises entre 11,5 et 12,5 : le sujet a été traité et le devoir est construit selon un plan conforme à ce qui est attendu pour une épreuve de note de synthèse. Le jury regrette, toutefois, de ne pas avoir décelé d'excellentes copies qui auraient pu prétendre à des notes supérieures.
- ✓ Les candidats ayant obtenu une note autour de 10 : le jury a retenu des copies qui répondent à la problématique mais comportant des difficultés rédactionnelles relativement importantes avec des expressions souvent familières. L'orthographe comportait également quelques faiblesses.
- ✓ Les candidats ayant obtenu des notes inférieures à la moyenne : dans ce cas le jury a trouvé des copies en partie hors sujet ou ne comportant pas de plan mais une énumération de points détaillés. Il conviendra pour ces candidats de mieux s'entraîner à la note de synthèse en veillant à améliorer la présentation de leurs copies (plan, orthographe, syntaxe et expressions écrites).

Les candidats non retenus sont donc vivement invités à structurer leurs écrits et à bien élaborer un plan s'ils souhaitent se représenter. (En PJ, une proposition de note corrigée).

Le jury, après discussion, a retenu 12 candidats pour le passage à l'épreuve orale.

3. EPREUVE ORALE :

Cette épreuve se décompose en 2 parties :

- Exposé du parcours professionnel
- Entretien avec le jury

Les dossiers RAEP ont été étudiés par le jury avec attention en amont de cette épreuve. Ils sont un élément utile pour connaître le parcours du candidat et permettent de préparer les questions lors de l'entretien oral.

Le jury a apprécié l'investissement des candidats sur ces dossiers RAEP qui requièrent un important travail. Ils permettent en effet de mieux cerner le profil des candidats et la diversité des parcours qui sont un facteur d'enrichissement pour la DGAC et Météo France.

Le jury a également apprécié, pour la majorité des candidats, la qualité des présentations orales de 10mn qui démontraient un bon niveau de préparation en amont.

A partir de cet exposé, le jury a été attentif à poser des questions professionnelles à la fois sur les fonctions exercées, le parcours professionnel décrit et les enseignements qu'en retire le candidat. Le jury a souhaité également élargir le questionnement sur les missions et le rôle de la DGAC et de Météo France pour vérifier la capacité du candidat à connaître son environnement professionnel.

Si l'exposé est plutôt bien maîtrisé par l'ensemble des candidats, en revanche, des lacunes importantes sont apparues chez certains qui, travaillant à Météo France, connaissent mal les fonctions de base de la DGAC et inversement pour les agents de la DGAC au sujet des missions de Météo France.

Les notions financières de bases sont également peu ou mal connues. La lecture des rapports d'activité de la DGAC ou de Météo France facilement accessibles sur Intranet ou Internet sont vivement recommandés.

S'intéresser à la problématique environnementale et à son impact sur les activités aéronautiques font souvent défaut.

Enfin beaucoup de candidats ont du mal à surmonter leur stress ce qui conduit le jury à rester sur sa faim alors que le potentiel du candidat semble exister. Le jury invite fortement les candidats concernés à suivre des stages de gestion du stress pour se donner plus d'aisance dans l'expression orale.

Un investissement supplémentaire pour combler un manque d'entraînement par rapport à l'exercice peut leur permettre d'augmenter leur chance de succès lors d'un examen ultérieur.

Le Jury invite les candidats qui sont près de la réussite à cet examen professionnel à le repasser très vite.

Enfin, le jury a apprécié la valeur et le potentiel de certains candidats qui ont une vocation naturelle à prétendre à accéder à l'examen d'attaché de l'aviation civile.

A noter aussi que le jury n'a pas connaissance des notes de l'écrit lors de l'oral : les coefficients étant identiques (coefficient 1), c'est bien la somme des deux notes qui conduit à retenir des candidats qui répondent à la fois aux exigences d'un bon écrit et à celles d'un oral de qualité. Le jury serait favorable à une évolution du coefficient oral en lui donnant un poids plus important qu'actuellement.

4. ADMISSION

5 candidats ont été admis à l'examen.

Une réunion d'information (débriefing) a été organisée le 17 janvier 2017 pour les candidats qui le souhaitaient.

Le jury tenait enfin à remercier la division des concours pour le bon déroulement de cet examen et pour les réponses apportées à ses questions.